

27 juin 2022

Les prix courants du gaz naturel continuent d'augmenter : La CEO approuve le recouvrement des coûts sur une période de 12 mois pour les consommateurs d'EPCOR

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a approuvé les nouveaux prix du gaz naturel pour les consommateurs d'EPCOR Natural Gas Limited Partnership (EPCOR) dans ses zones de service d'Aylmer et de South Bruce.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du changement de tarif approuvé dans le cadre du mécanisme de rajustement tarifaire trimestriel (MRTT) de la CEO. Les prix du gaz naturel demeurent élevés en raison de la demande mondiale soutenue de gaz naturel liquéfié nord-américain et de l'incertitude du paysage énergétique mondial.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) met en garde contre la poursuite d'une forte pression à la hausse sur les prix au-delà de ce trimestre¹, et la production en Amérique du Nord n'a pas été en mesure de répondre à la demande, tandis que les niveaux de stockage en Amérique du Nord sont restés inférieurs à la moyenne sur cinq ans.

L'approbation récente par la CEO d'un plan d'atténuation des tarifs pour Enbridge Gas Inc. (Enbridge)² aura également une incidence sur les consommateurs d'EPCOR à Aylmer, puisque EPCOR achète une grande partie de son gaz naturel auprès d'Enbridge pour ses consommateurs à Aylmer. Par conséquent, pour les consommateurs d'EPCOR à Aylmer, la CEO a approuvé des prix du gaz naturel qui reflètent le plan d'atténuation des tarifs approuvé par Enbridge.

Pour les consommateurs d'EPCOR à South Bruce, la CEO a approuvé des prix du gaz naturel qui reflètent les prix sur le marché. Sans aucune autre mesure d'atténuation des tarifs, la variation en pourcentage pour le consommateur résidentiel typique dans la zone tarifaire de South Bruce est alignée sur celle des consommateurs de la zone d'Aylmer.

La CEO ne permet pas aux services publics de réaliser un profit sur la vente de gaz.

Comme l'indique le tableau 1, à compter du 1^{er} juillet 2022, l'impact total sur la facture annuelle* des consommateurs résidentiels utilisant une quantité type de gaz naturel dans chaque zone tarifaire sera le suivant :

Tableau 1

	EPCOR Aylmer	EPCOR South Bruce
Consommation annuelle d'un consommateur résidentiel typique	1 780 m ³	2 149 m ³
Total du mécanisme de rajustement tarifaire trimestriel (MRTT) (A)	138,90 \$	222,95 \$
Modifications des rajustements tarifaires temporaires (B)	0,00 \$	0,00 \$

¹ <https://www.iea.org/reports/gas-market-report-q2-2022>

² [EB-2022-0150, Décision et ordonnance, 16 juin 2022. Voir le document d'information connexe](#)

	EPCOR Aylmer	EPCOR South Bruce
Impact total sur la facture annuelle (A+B)	138,90 \$	222,95 \$
Variation en pourcentage	13,6 %	13,0 %

**L'impact sur la facture variera en fonction de la quantité de gaz naturel utilisée par chaque consommateur. La consommation de gaz naturel est la plus faible pendant les mois d'été.*

MRTT actuel

La CEO a approuvé la proposition d'EPCOR selon laquelle ses tarifs du MRTT de juillet 2022 pour le territoire de service d'Aylmer seraient basés sur le plan d'atténuation des tarifs d'Enbridge approuvé par la CEO pour la même période.

L'atténuation des tarifs est un outil utilisé par la CEO pour aider à protéger les consommateurs contre de fortes augmentations de factures en une seule fois. L'atténuation offre aux consommateurs un soulagement temporaire en lissant le recouvrement des coûts sur une plus longue période.

L'impact sur la facture d'un consommateur résidentiel typique d'EPCOR à Aylmer qui utilise 1 780 mètres cubes de gaz naturel par an est une augmentation d'environ 138,90 \$ (soit 13,6 %) par an.

Dans le MRTT de janvier 2022 pour le territoire de service d'EPCOR à South Bruce, la CEO a approuvé un plan d'atténuation des tarifs qui reportait à une période ultérieure le recouvrement de 380 000 \$ de coûts antérieurs. Dans le MRTT d'EPCOR d'avril 2022, la CEO a déterminé que les 380 000 \$ de coûts passés devaient être recouverts sur la période de lissage typique de 12 mois. Dans sa décision d'aujourd'hui, la CEO a approuvé la proposition privilégiée d'EPCOR, qui consiste à poursuivre le recouvrement du solde au cours des neuf mois restants, jusqu'en mars 2023.

L'impact sur la facture d'un consommateur résidentiel typique d'EPCOR à South Bruce qui utilise 2 149 mètres cubes de gaz naturel par an est une augmentation d'environ 222,95 \$ (soit 13,0 %) par an.

Les propositions d'EPCOR pour les consommateurs à Aylmer et à South Bruce utilisent l'approche standard du MRTT, qui consiste à recouvrer les soldes du compte d'écarts des prix du gaz acheté^{3 3} sur 12 mois. La CEO a constaté que cette approche permet d'atteindre un équilibre entre l'assurance que les consommateurs reçoivent des signaux de prix sur le marché appropriés et la protection des intérêts des consommateurs qui achètent leur gaz naturel auprès d'EPCOR.

À propos du MRTT

Le gaz naturel est un produit de base acheté et vendu sur les marchés de l'énergie nord-américains. À tout moment, son prix fluctue en fonction de divers facteurs comme l'offre et la demande, les changements saisonniers, les niveaux de gaz naturel stocké et les événements climatiques majeurs. Enbridge et EPCOR mettent à jour leurs prévisions des prix du marché tous les trois mois et utilisent ces prévisions pour demander à

³ Les comptes de report permettent de suivre le coût d'un projet ou d'un programme que le service public ne pouvait pas prévoir au moment de la fixation des tarifs. Lorsque les coûts sont connus, le service public peut alors demander à la CEO l'autorisation de les recouvrer dans les tarifs. Les comptes d'écart permettent de suivre la différence entre le coût prévu d'un projet ou d'un programme, qui a été inclus dans les tarifs, et le coût réel. Si le coût réel est inférieur ou supérieur, le service public peut demander à la CEO d'approuver le remboursement de la différence aux consommateurs sous forme de crédit ou le recouvrement de la différence par le biais des tarifs.



la CEO d'approuver les changements qu'ils proposent d'apporter au prix du gaz naturel. Ces changements concernent :

- **Les coûts futurs** : Il s'agit d'une prévision des prix du marché pour le gaz naturel sur la prochaine période de 12 mois.
- **Les coûts passés** : Il s'agit de la différence entre ce que le fournisseur avait prévu que ses clients paieraient et ce que ses clients ont effectivement payé. Ce type d'ajustement est nécessaire car les prix du gaz facturés aux clients sont basés sur des prévisions qui ne sont jamais exactes. Cela peut s'appeler l'ajustement du prix du gaz ou l'ajustement des coûts sur votre facture. Les tarifs augmentent ou diminuent en conséquence. Par exemple, si un service public prélève plus d'argent des clients que ce qu'il a payé pour le gaz naturel dans le passé, la différence est créditée aux clients par l'intermédiaire d'un prochain tarif plus bas. À l'inverse, si le service public prélève une somme inférieure, le prochain tarif sera plus élevé.

La CEO ne permet pas aux services publics de faire un profit sur la vente de gaz, peu importe les fluctuations des prix du marché.

Ressources pour soutenir les consommateurs du gaz naturel

Un certain nombre de programmes spéciaux sont offerts en Ontario pour aider les consommateurs d'énergie à faible revenu :

- **Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE)**
Ce programme offre une subvention unique pour régler la facture d'électricité ou de gaz naturel d'un consommateur s'il est en retard dans le paiement de ses factures et il risque de se voir couper le service. Il doit uniquement servir en cas d'urgence.
- **Règles spéciales pour les consommateurs à faible revenu**
Les services publics d'électricité, les fournisseurs de services publics de gaz naturel et les fournisseurs de compteurs individuels doivent suivre des règles spéciales lorsqu'ils ont affaire à des consommateurs à faible revenu; par exemple, l'exemption de payer un dépôt de garantie, des délais de paiement plus longs, et des délais de paiement selon des accords concernant le paiement des arriérés.

À propos de la CEO

La CEO s'engage à offrir une valeur publique par le biais d'une réglementation prudente et d'un processus décisionnel indépendant, ce qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario. En ce qui concerne les prix du gaz naturel, la fiabilité et la qualité du service gazier, nous fixons les tarifs du gaz naturel que les clients d'Enbridge et d'EPCOR utilisent dans leurs foyers et leurs entreprises, et nous fixons également les tarifs que ces fournisseurs facturent pour la livraison du gaz naturel à leurs clients.

Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416 544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416 314-2455/1 877 632-2727

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario des décisions de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans les deux décisions et ordonnances publiées aujourd'hui, qui sont les documents officiels de la CEO.

This document is also available in English.

